

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute demande de prestation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toute autre document de l'acheteur.

## **Article 1 Champ d'application:**

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente (notamment catalogue, publicité, prospectus, notice), n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

## **Article 2 Propriété intellectuelle:**

Tous les documents techniques ou supports de formation remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriétés intellectuels sur ces documents.

## **Article 3 Prestations de service:**

Les prestations de service transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part. En cas de modification de la prestation de service par le client, notre société sera affranchie des délais convenus pour son exécution. Toutes les prestations de service que nous acceptons d'exécuter le sont, compte tenu que le client présente les garanties financières suffisantes.

## **Article 4 Tarifs:**

Nos tarifs s'appliquent à tous nos clients à la même date, au jour de la passation de la prestation de service et s'entendent toujours hors taxes. Ils pourront être revu à la hausse en cours d'année, après information préalable de nos clients, et applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

## **Article 5 Moyen et délai de paiement:**

Les prestations de service sont à payer le jour de la prestation de service par chèque, espèce ou virement bancaire sur le compte de la société. Notre société peut accorder exceptionnellement des délais de paiement, après étude de votre dossier par nos soins et la garantie d'être payé dans les délais négociés. Si notre société a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement, de la part du client à la date de la prestation, notre société peut demander un acompte (représentant tout ou partie du montant total) ou pourra refuser d'honorer la prestation de service, sans que le client puisse arguer d'un refus de vent injustifié ou prétendre à une quelconque indemnité. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (article 441 – 6 du code du commerce), dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son débit.

## **Article 6 Force majeure:**

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre société de ses obligations: les grèves de tout ou partie de notre personnel, l'incendie, l'inondation, les épidémies, les barrières de dégel, les intempéries, les barrages routiers, rupture

d'approvisionnement de gaz et/ou d'électricité, ainsi que toute autre rupture non imputable à notre société.

Dans de telles circonstances, notre société préviendra ses clients dans les 48 (quarante huit) heures de la survenance des événements, le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement. Si l'évènement venait à durer plus de 30 (trente) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par notre société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

## **Article 7 Perte de données:**

Notre société informe ses clients sur le fait qu'ils doivent faire des sauvegardes régulières (fonction de la fréquence d'utilisation: hebdomadaire, mensuel) avec des moyens appropriés à leurs besoins (graveur, lecteur DAT de sauvegarde), en vérifiant bien la validité de leurs sauvegardes. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des pertes de données occasionnées suite à nos prestations de service, même suite à une erreur de manipulation de nos techniciens.

## **Article 8 Confidentialité:**

Notre société s'engage à respecter le secret professionnel et à ne divulguer aucune information personnel à autrui.

## **Article 9 Attribution de juridiction:**

L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège sociale. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## **Article 10 Renonciation:**

Le fait pour notre société de ne pas prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **Article 11 Droit applicable:**

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux prestations qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de toute autre droit.

**S.I.D Services**

Siège social: 22 rue Général Leclerc, 51700 DORMANS  
SARL au capital de 500€, N° Siret: N° Siret: 504 509 852 00027  
agréé Services à la personne n° N-12.08.08-F-051-S-093 du 01/08/08

MAJ Avril 2010